

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection  
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat  
compétente en matière d'environnement*

*Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'administration		
Date de réception	Dossier complet le	N° d'enregistrement
19/06/15	19/06/15	F08215P1107

### 1. Intitulé du projet

Prolongement d'une piste de ski Nordique sur la commune de Bessans en Savoie, en rive droite de l'Arc

### 2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Commune de Bessans

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

TRACQ Jérémie - Maire de la commune

RCS / SIRET

21713001409100018

Forme juridique

Collectivité territoriale

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

### 3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
Rubriques 42b	Création de piste de ski de fond en rive droite de l'Arc, de 1km de long, sur 5m de large. Les travaux n'ont cependant porté que sur 2300 m <sup>2</sup> d'emprises au sol (soit 460 ml).
10b	Le site étant déjà emprunté par les randonneurs, il figure en dehors de site vierge. La rubrique 10b est visée à titre indicatif pour le terrassement des bords (atterrissements) de l'Arc (déblai/remblai) sur environ 250m linéaires, sans conduire à l'uniformisation du milieu.

### 4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

#### 4.1 Nature du projet

Prolongement d'un itinéraire Nordique d'une largeur de 5 m, sur 1 km de long en bordure rive droite de l'Arc. C'est un itinéraire Nordique balisé et sécurisé dédié à la pratique du ski nordique, de la raquette et de la marche. Il s'achemine le long de l'Arc de Bessans à Bonneval sur Arc, en passant par le rocher du Château.

#### 4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est de proposer un itinéraire permettant une liaison piétonne et en ski de fond entre Bessans et Bonneval sur Arc. Le chemin était auparavant déjà emprunté mais uniquement par les randonneurs. Les travaux ont permis d'aménager une piste balisée, sécurisée et aménagée pour la pratique du ski Nordique. Cette piste est également préparée pour la course de chien de traîneaux (passage de la Grande Odysée).

#### 4.3 Décrivez sommairement le projet

##### 4.3.1 dans sa phase de réalisation

La commune de Bessans a souhaité prolonger la piste de ski nordique sur un linéaire de 1 km en rive droite de l'Arc proche du lieu dit La Balme Noire. Pour se faire, des terrassements des abords de l'Arc (en déblai/remblai), des défrichements, et un busage du ruisseau du Vallon (temporaire en phase travaux) ont été mis en oeuvre afin de constituer une piste de 5 mètres de large.

Sur les 1000 m de piste nouvellement créés, seuls 460 mètres ont fait l'objet de travaux, le reste du linéaire présentant les caractéristiques adéquates pour une piste de ski, sans nécessiter d'intervention.

Des terrassements ont été effectués pour obtenir le gabarit souhaité (5 m) et des déboisements ont dû être réalisés pour créer la piste en sites propres.

##### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La nouvelle piste aménagée fera l'objet d'un entretien sommaire :

- Période estivale : Entretien de la végétation sur la bande de 5 m
- Période hivernale : Balisage et damage de la piste pour la pratique du ski de fond

Le franchissement du ruisseau du Vallon se fera via une passerelle amovible.

**4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Les travaux font l'objet d'une demande d'autorisation unique comprenant :

- la demande d'autorisation au titre des articles L214-1 à L214-6 du Code de l'Environnement,
- la demande d'autorisation de défrichement.

Une approche spécifique (bibliographique et inventaires estivaux à venir) permettra également de vérifier si les travaux sont soumis à une demande de dérogation de destruction d'espèces protégées.

**4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli**

Le formulaire est rempli en vue de la demande d'autorisation au titre des articles L214-1 à 6 du Code de l'Environnement

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Largeur de la piste de ski	5 mètres
Longueur de la piste de ski	1km
Longueur des travaux	460 mètres linéaires
Longueur de piste existante	540 mètres linéaires
Surface de défrichement	580 m <sup>2</sup>

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s) d'implantation

commune de Bessans au niveau de La Balme Noire

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Point d'arrivée : Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Communes traversées :

point de départ de la piste : La : 45°20'30.36" / Long : 7°1'27.201"

point arrivée piste : La : 45°21'2.153" : Long : 7°1'39.754"

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui  Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui  Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

### 5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

La rive droite de l'Arc est une zone naturelle où seuls des randonneurs profitent des lieux.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui



Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :  
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Plan d'occupation des sols approuvé le 27 mai 2003

Les aménagements se situent en zone ND (espaces naturels protégés)

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui



Non

### 5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZICO : Parc national de la vanoise ZNIEFF 1 : Ripisylves et prairies de Bessans, 73170009 ZNIEFF 2 : Adrets de la Maurienne 7317 et en limite de la ZNIEFF 2 : Massif de la Vanoise 7315
en zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Aire d'adhésion du parc National de la Vanoise
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Zone Humide 73PNV5031, Rocher du Château
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRn (Avalanche, Inondation, Mouvement de terrain) Approuvé le 26 décembre 2002
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
d'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	A 1000 mètres en contrebas du site SIC La Vanoise FR8201783 et du site ZPS La Vanoise FR8210032
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	à 1200 mètres en amont de plusieurs Chapelles situées au hameau de Villaron faisant l'objet de périmètre de protection (travaux en dehors de ces périmètres)

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

### 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les travaux ont détruit ou modifié des habitats (destruction d'habitats rivulaires, modification de bancs de graviers en bordure de l'Arc, défrichage d'espaces boisés). Des dérangements liés à la présence des engins, aux émissions sonores, aux défrichements ont probablement concerné la faune locale (amphibiens, mammifères, oiseaux) recensée dans la ZNIEFF 1 et la zone humide. Concernant la flore, il semblerait que l'habitat de la Cirse fausse Hélénie, espèce protégée, ait été touchée (en attente de confirmation par des inventaires estivaux).
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase exploitation, les impacts sur le milieu sont faibles. En ce qui concerne la zone humide, les aménagements n'entraînent pas de perturbations de son rôle d'expansion de crues. En revanche, l'entretien des 5000 m <sup>2</sup> de piste (environ 4% de la surface totale de la zone humide) pourrait avoir pour impact la réduction de ses capacités d'accueil pour les espèces inféodées aux zones humides.

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les aménagements empiètent sur 3775 m<sup>2</sup> de bords rivulaires (bancs), dont 1275 m<sup>2</sup> ayant fait l'objet de terrassements et 2500 m<sup>2</sup> n'ayant pas été remaniés en phase travaux (simple entretien en phase exploitation).</p> <p>Ils ont engendré la consommation de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 580 m<sup>2</sup> d'espaces boisés (surface défrichée)</li> <li>- 275 m<sup>2</sup> d'une prairie de montagne.</li> </ul>
<b>Risques et nuisances</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La piste de ski aux abords de l'Arc est soumise aux risques inondations (cependant aucune zone de prescription n'est déterminée au droit de la piste par le PPR) et à des risques avalanches (sur une faible portion) selon le site Cartorisque.prim.net. La piste étant réalisée avec des matériaux tout-venant et sans aucune protection, elle reste submersible en période de hautes eaux et transparente en cas de crue (pas d'impact hydraulique). D'un point de vue sédimentaire, la piste aménagée n'a pas d'impact puisqu'en cas de crue, les matériaux pourront être facilement repris par l'Arc (absence de végétation sur la piste, faible hauteur par rapport au fil d'eau, absence de protection de la piste).</p>
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Commodités de voisinage</b>	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les effets pourront surtout se faire sentir pour les randonneurs qui fréquenteront le site. Les impacts sont surtout liés aux défrichements des bois qui créent une trouée dans le massif boisé et met en évidence un axe beaucoup plus large et pas forcément utile et agréable pour la randonnée.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui

Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Dans la vallée de la Maurienne, trois projets ayant fait l'objet d'un avis de l'Autorité Environnementale sont recensés et susceptibles d'avoir des effets cumulés avec la création de la piste de ski de Bessans (tous les trois concernent des aménagements de domaines skiables).

A Lanslevillard et Lanslebourg Mont Cenis (avis signés le 26/05/2015 et le 28 février 2013), des défrichements pour la construction d'un télésiège se cumulent avec ceux du présent formulaire. Des emprises sur habitats naturels sont mises en évidence.

A Modane (avis signé le 13 mars 2013), une piste de ski à créer intercepte des habitats dont des zones humides.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui

Non

Si oui, décrivez lesquels :

### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

La procédure d'autorisation unique va permettre de traiter les points concernant les défrichements (demande d'autorisation de défrichements) ainsi que les aspects liés aux milieux aquatiques (aménagement de berge, mise en place d'un busage provisoire pour la traversée du ruisseau du Vallon, impacts sur la zone humide).

En revanche, les aspects liés au milieu naturel et notamment aux habitats et à la présence possible de la Cirse fausse Hélénie (espèce protégée) et ceux liés aux aspects paysagers ne seront pas pris en compte dans les procédures citées précédemment.

Une étude d'impact pourrait préciser les impacts sur ces aspects et proposer des mesures compensatoires.

